



*Cantine*

**PROJET HUMANITAIRE ...**



**UN PARTENARIAT :**

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE  
ET MARIE CURIE**



# UNE RENCONTRE ... UNE AMBITION ...

Deux acteurs cognaçais se sont rapprochés et ont décidé d'unir leurs compétences afin de mettre en place un projet humanitaire en commun ...

Cette mise en synergie, cette ambition partagée démontre que :

- il est possible à des entités d'un même territoire de travailler ensemble, avec un objectif déterminé;
- il est plus facile, à plusieurs, d'atteindre cet objectif.



La partie « éducative » du projet est ainsi prise en charge par l'Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie :

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE  
ET MARIE CURIE**

Cette école, située dans le centre de Cognac, accueille 113 élèves, du CP au CM2.

La partie « administrative et financière » est assumée par :



ELISA Enfants d'Ailleurs est une Association humanitaire loi de 1901, basée à Cognac, et enregistrée à la sous-préfecture de cette ville (n° W 162001285).

Elle intervient en faveur d'enfants défavorisés, au Brésil et au Vietnam, sous forme de parrainages et de travaux d'amélioration des structures qui les accueillent (plus rarement, elle accorde des petits prêts à taux zéro ou offre des animaux de ferme à des familles vietnamiennes).

Ponctuellement, elle envoie des fournitures (matériel scolaire, ordinateurs), des lunettes et des vêtements dans d'autres pays (Burkina Faso par container, Maroc par des participants au Raid 4L Trophy).



*Classe*





*Salle de classe*



*Classe*



## UNE DEMANDE ... UN PROJET ...

M. Godson Onesphoro Siao, ancien professeur de mathématiques et, aujourd'hui, agriculteur, a créé, en Tanzanie, une école pour les enfants des villages et tribus alentours, très peu scolarisés.

Cette école, « *Dreams Childhood Education Center* », située à Karutu, dans le district d'Arusha, accueille une cinquantaine d'élèves, âgés de 3 à 11 ans.

Elle est animée par un Directeur et deux enseignants ; deux cantinières préparent le déjeuner, actuellement pris à l'extérieur, des enfants.

Elle bénéficie d'une aide mensuelle gouvernementale de 200 €, insuffisante pour couvrir toutes les dépenses liées à l'école : travaux, matériel scolaire, cantine, salaires, ...



Le partenariat entre l'Ecole Pierre & Marie Curie et ELISA Enfants d'Ailleurs a pour objet de :

- tisser un lien avec cette école, en instaurant une correspondance, en anglais, entre élèves français et tanzaniens, afin d'apprendre à se connaître et à partager des « moments » d'école ;
- lui apporter une aide financière permettant de mener à bien des travaux d'amélioration des conditions d'accueil des élèves. Ces travaux seront présentés, pour validation, sous forme de fiches-projets par M. Godson.

À titre d'exemples, les demandes de financement envisagées concernent, à ce jour :

- la construction d'une cuisine / coût estimé : 5600 € ;
- l'adduction d'eau / coût estimé : 700 € ;
- l'installation électrique / coût estimé : 1000 €.

Dans un 2ème temps, pourront être construits un réfectoire et un internat (20 places) afin d'éviter aux enfants, qui habitent généralement très loin, de parcourir quotidiennement de longues distances à pied pour venir à l'école.

## LE FINANCEMENT ...

Afin de financer ces travaux, le binôme Ecole Pierre & Marie Curie / ELISA Enfants d'Ailleurs :

- envisage de mener des actions ponctuelles pour récolter des fonds;
- sollicite toute personne, physique ou morale, pour apporter une contribution financière.

### BULLETIN DE VERSEMENT

Madame / Monsieur (Nom et Prénom) :

ou Société (Raison sociale / n° SIRET) :

Adresse (complète) :

Mail :

Téléphone :

verse un don de : euros

afin de contribuer au financement de travaux dans l'école « Dreams Childhood Education Center », située à Karatu / district d'Arusha / Tanzanie,

par chèque libellé au nom d'ELISA Enfants d'Ailleurs , 9 avenue Maréchal Leclerc , 16100 COGNAC.

- L'intégralité des sommes reçues sera versée en Tanzanie, déduction faite des frais bancaires de virement.
- Le bilan financier sera co-validé trimestriellement par les 2 partenaires français.
- ELISA Enfants d'Ailleurs établira, en début d'année civile suivante, un reçu fiscal pour les chèques et virements, ainsi que les dons en espèces nominatifs. Ce document permet de bénéficier des déductions fiscales, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (personnes physiques et entreprises).

## QUELQUES PHOTOS DE L'ÉCOLE ...



*Bureau*



*Cour de récréation*



*Ecole*